

Tel. : 04.93.91.60.50.

Fax. : 04.93.91.60.51.

A compter du 8 mars 2017, les demandes de Carte Nationale d'Identité sont à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, quelle que soit la commune de résidence du demandeur (le retrait de la CNI se fera dans la commune de dépôt de la demande).

LISTE DES MAIRIES DES ALPES-MARITIMES EQUIPEES

- Antibes
- Beaulieu-sur-Mer
- Beausoleil
- Biot
- Breil-sur-Roya
- Cagnes sur mer
- Cannes
- Le Cannet
- Cap d'Ail
- Carros
- Contes
- Grasse
- Mandelieu-la-Napoule
- Menton
- Mougins
- Nice
- Pégomas
- Péone
- Puget-Théniers
- Roquebilière
- Roquebrune-Cap-Martin
- Roquestéron
- Saint-André-de-la-Roche
- Saint-Auban
- Saint-Etienne-de-Tinée
- Saint-Laurent-du-Var
- Saint-Martin-du-Var
- Saint-Sauveur-sur-Tinée
- Valbonne
- Vallauris
- Vence
- Villeneuve-Loubet



Les dossiers de demande de CNI sont toujours disponibles au secrétariat de la Mairie de Lucéram.

La Mairie est ouverte au public :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H

Mercredi de 9H à 12H